

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo

United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo



NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN JUILLET 2019

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées mensuellement à la conférence de presse bimensuelle des Nations Unies.

En juillet 2019, le BCNUDH a documenté 482 violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC, soit une augmentation par rapport au mois de juin (410 violations) et un retour à des chiffres comparables à mai (500 violations). Cette hausse reflète essentiellement une augmentation du nombre d'atteintes attribuables aux groupes armés ainsi que du nombre de violations commises par des militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Sur l'ensemble du territoire, les agents de l'Etat sont responsables de 48% des violations documentées, dont les exécutions extrajudiciaires de 31 personnes, dont au moins 10 femmes, tandis que 52% ont été commises par des combattants de groupes armés, dont les exécutions sommaires de 87 personnes, dont au mois 13 femmes et 14 enfants.

Près de 97% des violations documentées en juillet ont été commises dans les provinces affectées par les conflits (468 violations), entrainant la mort d'au moins 117 civils, dont au moins 23 femmes. Contrairement aux mois précédents, les groupes armés ont commis plus de violations (54%) que les agents de l'Etat (46%) dans ces provinces. De toutes les parties au conflit, les principaux auteurs sont les militaires des FARDC (30%), tandis que les combattants de divers groupes Maï-Maï sont les principaux responsables parmi les groupes armés (16%). La province du Nord-Kivu demeure la plus affectée (250 violations, soit 53% des violations commises dans les provinces en conflit). Elle est suivie des provinces du Sud-Kivu (86 violations) et du Kasaï et Kasaï Central (55 violations). En juillet, 95 femmes ont été victimes de violences sexuelles liées aux conflits, une augmentation par rapport au mois précédent (79 victimes).

Dans les provinces non affectées par les conflits, 14 violations des droits de l'homme (3% du total) ont été documentées. Les agents de la Police nationale congolaise (PNC) en sont les principaux responsables (79% des violations). Les violations commises dans ces provinces ont été enregistrées à Kinshasa (13 violations) ainsi que dans la province du Sankuru (une violation).

En juillet 2019, le BCNUDH a documenté 38 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales en lien avec l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire, soit une diminution par rapport au nombre de violations documentées au moins de juin (55 violations). Les principaux auteurs de ces violations demeurent les agents de la PNC (13 violations) suivis des militaires des FARDC (12

violations). Les violations les plus rapportées concernent le droit à la liberté et sécurité de la personne (11 violations), ainsi que le droit à l'intégrité physique et à la liberté d'opinion ou expression (sept violations respectivement). Des membres d'organisations de la société civile restent particulièrement visés (au moins 12 victimes).

En juillet 2019, le BCNUDH a continué d'appuyer les juridictions militaires et civiles dans le cadre de la lutte contre l'impunité. A titre indicatif, au moins 32 militaires des FARDC et un chef de milice ont été condamnés pour des violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC.

En juillet 2019, le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins neuf activités de renforcement de capacités des organisations de la société civile et des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme, parfois conjointement avec d'autres sections de la MONUSCO et des partenaires externes. Au total, 1 895 personnes, dont au moins 41% de femmes, ont participé à ces activités.

Enfin, dans le cadre de son programme de protection, le BCNUDH a traité, sur l'ensemble du territoire de la RDC, neuf cas de menaces et violations des droits de l'homme à l'encontre de 39 personnes dont cinq femmes, parmi lesquelles 34 défenseurs des droits de l'homme, trois victimes et deux journalistes.